

PREFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-114 en date du 21 juillet 2020, une enquête publique est ouverte pendant deux semaines (15 jours) du **lundi 14 septembre 2020 à 9h au lundi 28 septembre 2020 à 17h**, dans la commune de Lussac Les Châteaux, sur la demande présentée par la société PARISLOIRE pour l'extension d'une installation de fabrication de papier située ZI les Clairances, 12 rue Baptiste Marcet sur la commune de Lussac Les Châteaux (86320), activité figurant à la nomenclature des Installations Classées.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation sera déposé à la mairie de Lussac Les Châteaux afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels qui, sauf modification, sont les suivants :

- le lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 17h,
- le samedi de 9h à 12h.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Monsieur, Jean-Yves BELLIER retraité de la fonction publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 15 juillet 2020, recevra en personne à la mairie de LUSSAC LES CHATEAUX les observations du public :

- lundi 14 septembre 2020 de 9h à 12h
- mercredi 23 septembre 2020 de 14h à 17h
- lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h

Les observations et propositions pourront également pendant toute la durée de l'enquête être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Lussac Les Châteaux, siège de l'enquête, 9 route de Montmorillon- 86320 Lussac Les châteaux ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques - installations classées – industrielles) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de Châtelleraut, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la société PARISLOIRE, ZI des Clairances – 12 rue Baptiste Marcet 86320 Lussac Les Châteaux – Monsieur BOUQUET, Président, 05 49 84 58 58,